



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

COMMUNES MEMBRES

Altorf

Avolsheim

Dachstein

Dinsheim/Bruche

Dorlisheim

Duppigheim

Duttlenheim

Ergersheim

Ernolsheim/Bruche

Gresswiller

Heiligenberg

Molsheim

Mutzig

Niederhaslach

Oberhaslach

Soultz-les-Bains

Still

Wolxheim

NOS COMPETENCES

Développement économique

Tourisme

Gestion des milieux aquatiques

Aires d'accueil des gens du voyage

Piscines

Relais Petite Enfance

Maison de services au public

Assainissement

Eau

Liaisons cyclables

Bornes de recharges pour

véhicules électriques

Banque de matériel

intercommunale

Système d'information

géographique

Transport à la demande

Aménagement numérique

Epicerie sociale

Fourrière automobile

NOUS CONTACTER

2 route Ecospace

B.P. 93077

67125 MOLSHEIM CEDEX

Tél. : 03.88.49.82.58

Fax : 03.88.49.38.14

secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr

www.cc-molsheim-mutzig.fr

AVIS D'ATTRIBUTION

Département de publication : 67

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig (CCRMM)

SIRET : 246 701 064 00049

Profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

OBJET DU MARCHÉ

Aménagement de plusieurs tronçons de liaisons cyclables

Marché n° 2024T004

PROCEDURE

Type de procédure : Procédure adaptée

ATTRIBUTION DU/DES MARCHÉ(S)

Nombre total d'offres reçues : 5

Pondération de notation :

1. Prix : montant total HT indiqué dans l'acte d'engagement : 50 %

2. Valeur technique appréciée sur mémoire technique : 50 %

2.1. Méthodologie et les techniques utilisées : 30 %

2.2. Références des candidats ou du chef de projet sur des travaux similaires : 10 %

2.3. Composition des équipes et les qualifications de la personne référente : 10 %

CPV ppal : 45233162-2

Attribué à l'entreprise **COLAS Etablissement Bas-Rhin** – Ostwald (67541) pour un montant de 151.116,17 €HT le 04 avril 2024.

La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Les tiers justifiant d'un intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

Date d'envoi du présent avis : 04/04/2024